

CRUS

Rektorenkonferenz der Schweizer Universitäten
Conferenza dei Rettori delle Università Svizzere

Conférence des Recteurs des Universités Suisses
Rectors' Conference of the Swiss Universities

Réglementation de la CRUS pour l'établissement des branches d'études et l'attribution des cursus de Bachelor

adoptée par l'assemblée plénière de la CRUS le 11 novembre 2005

Selon son mandat de coordination au sens de l'art. 5, al. 5 des « Directives pour le renouvellement coordonné de l'enseignement dans les hautes écoles suisses dans le cadre du processus de Bologne » édictées le 4 décembre 2003 par la Conférence universitaire suisse, et sur la base des propositions et des prises de position des doyennes et des doyens ou des responsables de faculté ou de département, la CRUS définit la liste des branches d'études et règle le rattachement des cursus de Bachelor des universités suisses.¹

Bases légales réglant le passage entre les études de Bachelor et de Master

Telle qu'elle est définie dans les Directives de la CUS (art. 3), **l'admission aux études de master sur la base d'un diplôme de Bachelor délivré par une université suisse** est réglée selon les trois variantes suivantes:

- (a) Les titulaires d'un diplôme de Bachelor dans la **branche d'études correspondante**, sont admis **sans autre condition préalable** (art. 3, al. 2).
- (b) **L'acquisition de connaissances et de compétences supplémentaires** peut être exigée **pour l'admission** de titulaires d'un diplôme de Bachelor d'une **autre branche d'études** (= admission avec conditions préalables).
- (c) « Pour **l'admission aux filières d'études de Master Spécialisées**, les universités peuvent fixer des conditions supplémentaires, identiques pour tout candidat » (art. 3, al. 3) (= admission avec conditions préalables).

De plus, dans les trois cas, **l'obtention du diplôme de Master** peut être soumise à la justification de connaissances et de compétences supplémentaires qui n'ont pas été acquises durant les études de Bachelor (art. 3, al. 5) (= admission avec exigences supplémentaires).

Lors de l'admission, l'université détermine le contenu et le volume (en crédits ECTS) des connaissances et des compétences supplémentaires exigées.

L'application de l'art. 3 des Directives implique que chaque cursus de Bachelor offert par une université suisse est rattaché à au moins une branche d'études et que pour chaque cursus de Master (à l'exception des cursus de Master Spécialisés) les branches d'études y donnant accès, sans conditions préalables, doivent être fixées.

¹ Le terme « universités » désigne – comme dans les Directives de Bologne de la CUS – l'ensemble des hautes écoles universitaires suisses, c'est-à-dire les dix universités cantonales et les deux écoles polytechniques fédérales.

Réglementation de la CRUS pour l'établissement des branches d'études et l'attribution des cursus de Bachelor

1. Les branches d'études regroupent des cursus d'études au contenu apparenté. Elles ne doivent pas forcément correspondre à l'organisation institutionnelle systématique des disciplines utilisée pour la recherche (et les études doctorales).

Un domaine auquel aucun cursus de Bachelor n'est rattaché ne sera pas défini comme une branche d'études.

2. La CRUS fixe les branches d'études suivantes pour tout le domaine universitaire suisse:

Français (alphabétique)	Allemand	Anglais	Italien
Anthropologie sociale et culturelle / Ethnologie	Sozial- und Kulturanthropologie / Ethnologie	Social and Cultural Anthropology	Antropologia sociale e culturale / Etnologia
Archéologie	Archäologie	Archeology	Archeologia
Architecture	Architektur	Architecture	Architettura
(Berufsoffizier)	Berufsoffizier	Armed forces officer	-
Biochimie	Biochemie	Biochemistry	Biochimica
Biologie	Biologie	Biology	Biologia
Chimie	Chemie	Chemistry	Chimica
Droit	Rechtswissenschaft	Law	Diritto
Economie politique	Volkswirtschaftslehre	Economics	Economia politica
Egyptologie	Ägyptologie	Egyptology	Egittologia
Etudes des civilisations d'Asie centrale	Zentralasiatische Kulturwissenschaft	Central Asian studies	Lingue, letteratura e civiltà dell'Asia centrale
Etudes indiennes/Sanskrit	Indologie	South Asian Studies/Indian studies	Lingue, letteratura e civiltà dell'India
Etudes théâtrales, de danse et de cinéma	Theater-, Tanz- und Filmwissenschaft	Theatre, dance and film studies	Scienze dello spettacolo
Finance	Finance	Finance	Economia finanziaria
Génie chimique	Chemieingenieurwissenschaft	Chemical engineering	Ingegneria chimica

Génie civil	Bauingenieurwissenschaft	Civil engineering	Ingegneria civile
Génie électrique	Elektroingenieur-wissenschaft	Electrical engineering	Ingegneria elettrica
Génie mécanique	Maschineningenieur-wissenschaften	Mechanical engineering	Ingegneria meccanica
Géographie	Geographie	Geography	Geografia
Gestion d'entreprise	Betriebswirtschaftslehre	Business administration / Management	Economia aziendale
Histoire	Geschichte	History	Storia
Histoire de l'Art	Kunstgeschichte	Art history	Storia dell'arte
Histoire et philosophie des sciences	Wissenschaftstheorie und Wissenschaftsgeschichte	History and Philosophy of Science	Storia e filosofia delle scienze
Informatique	Informatik	Computer science	Scienze informatiche
Informatique de gestion	Wirtschaftsinformatik	Business informatics	Informatica di gestione
Langue et littérature allemandes	Deutsche SLW	German language and literature	Lingua e letteratura tedesca
Langue et littérature françaises	Französische SLW	French language and literature	Lingua e letteratura francese
Langue et littérature grecques modernes	Moderne griechische SLW	Modern Greek language and literature	Lingua e letteratura greca moderna
Langue et littérature italiennes	Italienische SLW	Italian language and literature	Lingua e letteratura italiana
Langue et littérature rhéto-romanes	Rätoromanische SLW	Rhaeto-Romanic language and literature	Lingua e letteratura reto-romancia
Langues et littératures anglaises	Englische SLW	English languages and literatures	Lingue e letteratura inglesi
Langues et littératures ibéro-romanes	Iberoromanische SLW	Ibero-Romance languages and literatures	Lingue e letteratura ibero-romane
Langues et littératures scandinaves	Nordische SLW	Nordic languages and literatures	Lingue e letteratura scandinave
Langues et littératures slaves	Slawische SLW	Slavonic languages and literatures	Lingue e letteratura slave

Langues, littératures et civilisations africaines	Afrikanistik	African studies	Lingue, letteratura e civiltà dell'Africa
Langues, littératures et civilisations chinoises et / ou japonaises	Ostasienwissenschaft	East Asian studies	Lingue, letteratura e civiltà cinese e giapponese
Langues, littératures et civilisations orientales	Orientalistik	Islamic and Middle Eastern Studies	Lingue, letteratura e civiltà orientali
Langues, littératures et civilisations orientales anciennes	Altorientalistik	Ancient Near Eastern studies	Lingue, letteratura e civiltà orientali antiche
Linguistique	Linguistik	Linguistics	Linguistica
Littérature comparée	Vergleichende Literaturwissenschaft	Comparative literature	Letteratura comparata
Mathématiques	Mathematik	Mathematics	Matematica
Médecine dentaire	Zahnmedizin	Dentistry	Dentaria
Médecine humaine	Humanmedizin	Human medicine	Medicina
Médecine vétérinaire	Veterinärmedizin	Veterinary Medicine	Veterinaria
Microtechnique	Mikrotechnik	Micro engineering	Microtecnica
Musicologie	Musikwissenschaft	Musicology	Musicologia
Pédagogie curative	Heilpädagogik	Special Education	Pedagogia curativa
(Pflégewissenschaften)	Pflégewissenschaften	Nursing sciences	-
Philologie classique	Klassische Philologie	Classical Philology	Filologia classica
Philosophie	Philosophie	Philosophy	Filosofia
Physique	Physik	Physics	Fisica
Psychologie	Psychologie	Psychology	Psicologia
Science et génie des matériaux	Materialwissenschaft	Materials science and engineering	Scienze dei materiali
Sciences agronomiques	Agrarwissenschaften	Agricultural Science	Agraria

Sciences biologiques appliquées	Angewandte Biowissenschaften	Applied biosciences	Bioscienze applicate
Sciences computationnelles	Rechnergestützte Wissenschaften	Computational Science and Engineering	Scienze computazionali
Sciences de l'éducation	Erziehungswissenschaften	Education	Scienze dell'educazione
Sciences de l'environnement	Umweltwissenschaften	Environmental Sciences	Scienze ambientali
Sciences de la Terre	Erdwissenschaften	Earth Sciences	Scienze della terra
Sciences des denrées alimentaires	Lebensmittelwissenschaften	Food science	Scienze alimentari
Sciences des médias et de la communication	Kommunikations- und Medienwissenschaften	Communication and media studies	Scienze della comunicazione
Sciences des religions	Religionswissenschaft	Science of Religion	Scienze delle religioni
Sciences du mouvement et du sport	Bewegungs- und Sportwissenschaften	Human Movement and Sports sciences	Scienze del movimento e dello sport
Sciences et ingénierie de l'environnement et de la géomatique	Umweltingenieur- und Geomatikingenieurwissenschaft	Environmental and geomatics engineering	Scienze e ingegneria ambientale e geomatica
Sciences et technologies du vivant	-	Life sciences and technologies	-
Sciences forensiques	-	-	-
Sciences forestières	Forstwissenschaften	Forestry	Scienze forestali
Sciences pharmaceutiques	Pharmazeutische Wissenschaften	Pharmaceutical Sciences	Farmacia
Sciences politiques	Politikwissenschaft	Political science	Scienze politiche
Sociologie	Soziologie	Sociology	Sociologia
Systèmes de communication	Kommunikationssysteme	Communication systems	Sistemi di comunicazione
Théologie	Theologie	Theology	Teologia
Travail social et politiques sociales	Sozialarbeit und Sozialpolitik	-	-

3. Le cas échéant et après consultation de la Conférence des doyens concernée ou de la Commission de branche correspondante et des étudiants, la CRUS peut décider d'apporter des réajustements à la liste des branches d'études. Elle fixe des délais de transition appropriés.
4. Il incombe à chaque université d'attribuer chacun de ses cursus de Bachelor à une ou plus d'une branche d'études.
5. Un cursus de Bachelor ne peut être rattaché à une branche d'études qu'à condition que la charge de travail correspondante atteigne un minimum de 60 crédits ECTS.
6. Lors de la mise en place d'un cursus de Master (qui n'est pas spécialisé conformément à l'art. 3, al. 3 des Directives de la CUS), l'université responsable fixe les branches d'études dans le cadre desquelles
 - a) un diplôme de Bachelor attribué à une seule branche d'études
 - b) un diplôme de Bachelor attribué à plus d'une branche d'étudesdonne droit à une admission sans conditions préalables.

Pour les autres branches d'études, une admission sur dossier peut être envisagée.

Par ailleurs, pour chaque cursus (non spécialisé) de Master, une branche d'études au moins doit donner droit à une admission selon a) ou b) ci-dessus.
7. Le Secrétariat général de la CRUS gère et publie la liste officielle des branches d'études et, sur la base des indications fournies par les universités, mentionne pour chaque branche d'études les cursus de Bachelor qui y sont attribués.

En outre, le Secrétariat général gère et publie la liste officielle des cursus de Master avec pour chacun, sur la base des indications fournies par l'université concernée, la mention des possibilités d'admission conformément à 6 a) et b).
8. Les universités déterminent avant le début de l'année académique 2006/07 à quelles branches d'études sont rattachés leurs cursus de Bachelor.